

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 avril 2019 s'est réuni le lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à HOSPITAL Michel, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

C.21

Construction d'un Terrain Synthétique sur la Plaine des Sports de Michelin – Modification du plan de Financement - Demande de subvention auprès de l'Etat - Modification de la délibération n° 2019-B-01

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé la construction d'un terrain synthétique sur la plaine des Sports de Michelin lors de la séance du 25 mars 2019, par délibération n° 2019-B-01.

Après échanges avec les Services de l'Etat, il s'avère que la participation susceptible d'être reçue par la Commune au titre de la campagne « Equipements Sportifs CNDS 2019 » peut être plus importante que celle initialement prévue :

- Subvention prévue dans la délibération n° 2019-B-01 = 100 000 €
- Subvention modifiée = 150 000 €

Cette modification entraîne une baisse de l'autofinancement de la Commune à due concurrence : l'autofinancement passe donc de 262 077 € à 212 077 €.

Ci-dessous le nouveau tableau de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (HT)

DEPENSES		RECETTES	
Travaux préparatoires Terrassements	83 675.00 €	Subvention auprès de l'Etat	150 000.00 €
Maçonnerie/Drainage	42 199.00 €		
Structure	73 858.00 €	Subvention auprès du Conseil Régional d'Aquitaine	150 000.00 €
Gazon synthétique	273 398.00 €		
Clôtures – Main courante	41 270.00 €	Subvention auprès de la Fédération Française Football et Ligue de Football Nouvelle Aquitaine	150 000.00 €
Equipements Sportifs	22 810.00 €		
Eclairage	100 000.00 €	Autofinancement du Maître d'ouvrage	212 077.00 €
Trottoirs en béton bitumineux	21 867.00 €		
Reprise des Abords	3 000.00€		

Total des Dépenses HT	662 077.00 €	Total des Recettes HT	662 077.00 €
TVA (20 %)	132 415.40 €	TVA (20 %)	132 415.40 €
Total des Dépenses TTC	794 492.40 €	Total des Recettes TTC	794 492.40 €

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**


Approuve le nouveau plan de financement présenté ci-dessus.

Autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être octroyées pour ce dossier, auprès des différents organismes.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 7 mai 2019


Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



[Handwritten signature]

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le .15/05/19
et de sa transmission au contrôle de légalité le .15/05/19

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



[Handwritten signature]